

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2022

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal : 11
 - en exercice : 11
 - qui ont pris part à la séance : 10
 - votants : 10

Date de convocation : 07/04/2022

Date d'affichage : 07/04/2022

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le quatorze avril deux mil vingt-deux à 18 h 40.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte
 Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien –COEUILLET
 Christophe –DI BENEDETTO Vincent – VERNERET Jacques

Absente non excusée : Mme ASTIER Marielle

Secrétaire de séance : Madame Brigitte RENARD

OBJET : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2022 PAR ORANGE

Le Maire donne acte au Conseil Municipal des installations existantes sur la commune de Portes-en-Valdaine et déclarées par ORANGE au 31 décembre 2021 :

1. Artères de télécommunication

- utilisation du sous-sol (conduite multiple) 0,415 Km d'artère
 - artère aérienne 8,854 km d'artère

2. Emprise au sol

* dont armoire 1

3. pas de pylône et d'antenne et plus de cabine sur la commune

La redevance d'occupation du domaine public pour 2022 s'établit comme suit avec l'application du **coefficient d'actualisation de 1.42136** :

Patrimoine 2021	Patrimoine total déclaré 2021	prix unitaire	Montant redevance brut
Artère aérienne (km)	8,854	40.00 €/km	354,16 €
Emprise au sol d'armoires (m ²)	1	20.00 €/m ²	20,00 €
Artère souterraine conduite (km)	0,415	30.00 €/km	<u>12,45 €</u>
Montant redevance 2022			386,61 €
386,61 € x 1,42136			<u>549,51 €</u>

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, a pris acte de tout ce que dessus et donne tout pouvoir au maire pour la mise en recouvrement à l'encontre de ORANGE – CSPCF – TSA 28106 – 76721 ROUEN Cedex.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
 Jean-Bernard CHARPENEL

